Masseurs-kinésithérapeutes

Depuis le 14 octobre dernier, le Conseil national de l'ordre des masseurs-kinésithérapeutes (CNOMK) a mis en ligne un quiz d'évaluation des pratiques professionnelles (EPP) organisé autour de quatre parcours thématiques : relations entre les kinésithérapeutes et autres professionnels de santé sur le plan règlementaire et législatif – secret professionnel, discrétion… – devoirs envers les patients et assistance à personne en danger – délivrance de l'information au patient. Grâce à ce QCM, les professionnels peuvent auto-évaluer leurs connaissances et leur utilisation en situation de pratique professionnelle. Chaque réponse conforme donnée est justifiée par la référence, notamment de texte, correspondante.

Anonyme, ludique et non sanctionnant, ce test répond à l'obligation de diffusion des bonnes pratiques et d'EPP remplie par l'ordre. Déjà testé par les conseillers ordinaux, cet outil interactif est, pour la première fois, mis en ligne. Après un premier bilan, le secrétaire général adjoint au CNOMK note que 1 600 participants, dont 80 % exercent en libéral, se sont déjà prêtés au jeu. Les professionnels ont jusqu'à la fin du mois de mai 2014 pour tester leurs connaissances.

www.ordremk.fr

© 2013 Les Echos Publishing